

ALTERNATIVE À L'AUSTÉRITÉ

les femmes d'abord !

Le 8 mars, *Journée internationale des droits des femmes*, est l'occasion de rappeler des décennies de luttes et de poursuivre l'action contre les discriminations, contre les violences, pour disposer pleinement de son corps, pour le droit des femmes au travail bien rémunéré, pour une égalité pleine et entière dans la société. L'histoire est témoin que tout progrès des conditions de vie des femmes a permis des avancées de civilisation au sein de la cité comme dans le monde du travail.

Ce 8 mars, avec les commissions *Santé* et *Féminisme* du PCF, Pierre Laurent était à la maternité des Bluets pour entendre les professionnels parler des conditions d'accueil des futures mères ou des femmes ayant recours à une IVG. Il s'est ensuite rendu avec les féministes à la manifestation parisienne pour les droits des femmes, une manifestation sous le mot d'ordre de l'alternative à l'austérité. À l'heure où précarité et flexibilité se conjuguent pour rendre les conditions de travail des salariés, et singulièrement des femmes, de plus en plus

difficiles, n'est-il pas temps de bousculer la donne ? L'actualité, avec l'accord dit de « sécurisation de l'emploi », élaboré par la CFDT et le MEDEF, est éclairante à ce sujet.

Cet accord, signé par des syndicats minoritaires, va contribuer à précariser l'emploi dans notre pays. Il simplifie les procédures de licenciements économiques, prévoit la modulation du temps de travail des contrats à temps partiel en permettant à l'employeur de modifier la durée du travail des salariés jusqu'à huit fois dans l'année et il organise le chantage à l'emploi en ressuscitant les contrats compétitivité-emploi proposés par Nicolas Sarkozy.

Or, comme nous l'avons rappelé ce 8 mars, le niveau de rémunération des femmes reste très inférieur à celui des hommes, même à diplôme égal. De plus, huit salariés à temps partiel sur dix sont des femmes. Et, *in fine*, elles touchent des retraites inférieures de 47% à celles des hommes. Ces inégalités sont d'autant plus vives qu'elles se justifient, selon certains, par le rôle social que les femmes auraient implicitement encore à porter dans notre société. Nous refusons l'idée du « salaire d'appoint de Madame » ! Ainsi, si elles étaient traduites dans une loi, les femmes subiraient de plein fouet ces mesures régressives.

Face à l'austérité et à la crise systémique du marché de l'emploi, le gouvernement ne doit pas s'engager dans la transcription d'un accord aussi néfaste.

Mobilisons-nous, avec les féministes du Front de gauche, en faveur d'une marche des femmes contre l'austérité.

Mobilisons-nous aux côtés des syndicats, auprès des parlementaires pour engager une réforme de notre droit du travail, afin qu'émerge enfin une véritable sécurité professionnelle pour l'ensemble des travailleurs.

Il est plus que jamais indispensable de s'organiser et de poursuivre nos actions pour préserver les droits des femmes et en obtenir d'autres.

Le PCF, ses militant-e-s et ses élu-e-s entendent bien, avec les associations et les institutions, répondre toujours présents pour agir en faveur de l'Égalité, la Justice et la Solidarité envers les femmes de France et du Monde.

Hélène Bidard

conseillère de Paris

membre du Conseil national du PCF

responsable commission *Féminisme* PCF Paris



Féminisme

Commu

sur le site du PCF
www.pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

MARS 2013

Activité de la commission nationale

8 mars. Le féminisme, débats organisés par l'UEC Page 2

8 mars. Pierre Laurent à la maternité des Bluets Page 3

Pourquoi les femmes doivent s'opposer à l'ANI Page 4

Communiqués :
Assistants sexuels pour handicapés, un métier comme un autre ?
Égalité des femmes en Europe Page 5

Activités unitaires

Front de gauche, marche des femmes contre l'austérité Page 6

Colloque : une loi cadre contre les violences faites aux femmes Page 7

Parution

Présentation de la brochure :
Et si les femmes révolutionnaient le travail ? Page 8

Agenda Page 9



8 MARS

la Journée internationale droits des femmes dans les Universités

L'Union des étudiants communistes a cette année pris l'initiative d'organiser des débats sur les thèmes du féminisme et des droits des femmes. Au total, quatre se sont tenus dans les universités de Nantes, Toulouse, Saint-Denis et Nanterre. Voici un aperçu des échanges à Saint-Denis et Nanterre. Les comptes rendus de Nantes et Toulouse seront dans le prochain bulletin.

PARIS VIII/SAINT-DENIS : le féminisme en débat avec Marie-George Buffet

Nous étions presque 200 ce jeudi 7 mars pour parler féminisme à la fac de Paris VIII grâce à l'UEC qui en avait pris l'initiative.

Dans son propos introductif, Marie-George Buffet invitait à débattre sur l'actualité et la nécessité du combat féministe aujourd'hui. En insistant sur l'antériorité de la domination masculine sur les autres dominations, elle mettait au jour les raisons des inégalités persistantes actuelles entre les hommes et les femmes. Autant dans le travail que dans la famille ou encore en politique et dans les responsabilités sociales.

La nombreuse assistance, composée essentiellement d'étudiantes et d'étudiants, semblait acquiescer à cette démarche et n'a pas manqué d'illustrer par des exemples vécus ce que l'on entendait

aujourd'hui par patriarcat : partage des tâches dans le couple, plafond de verre dans les entreprises, difficultés à avoir des responsabilités politiques ou syndicales, droit à la contraception et l'IVG malmené pour les jeunes... autant de sujets abordés par les étudiantes, mais aussi quelques étudiants. À noter aussi dans le débat les interpellations sur le regard nécessaire à avoir sur la dimension planétaire de ces sujets. Un débat d'autant plus dynamisé que deux intervenants trouvaient plutôt normal de différencier les rôles entre hommes et femmes...

Bref, des débats comme on les aime, sur le fond des sujets et qui rassurent pour l'avenir sur la combativité féministe de ces jeunes intellectuels en formation.

Brigitte Dionnet
membre du Conseil national

NANTERRE : violences faites aux femmes, libérer la société de toutes les dominations

Dans le cadre de la semaine du féminisme, l'UEC Nanterre a organisé un débat sur la loi cadre contre les violences faites aux femmes, avec pour intervenante Suzy Rojzman, porte-parole du CNDF (*Collectif national pour les droits des femmes*) et une participation de quelques dizaines de personnes.

Suzy Rojzman a situé l'origine des violences et montré que nous avons impérativement besoin de débats publics pour gagner à la mobilisation et faire reculer les violences. Elle a rappelé également le chemin parcouru par le CNDF et la nécessité d'avoir une loi cadre traitant l'ensemble des éléments allant de la prévention aux besoins des victimes en matière économique, juridique, psychologique.

En novembre 2006, sous l'impulsion du CNDF, une proposition de loi cadre contre les violences faites aux femmes a été déposée à l'Assemblée nationale et au Sénat. Grâce à des mobilisations importantes, le président de l'Assemblée nationale de l'époque a mis en place une mission d'évaluation, qui a élaboré une proposition de loi. Suite à un long travail parlementaire, la loi du 9 juillet 2010 a été votée.

Malgré des avancées certaines, cette loi de 2010 a montré ses limites au cours du procès de Créteil, sur l'affaire des viols collectifs, voir dans l'affaire DSK/Banon notamment, etc.

Aujourd'hui encore, les mesures pour lutter contre ces violences sont insuffisantes. Il est urgent d'obtenir une loi-cadre prenant mieux en compte le sort de ces femmes, notamment en donnant de véritables moyens. Même si la loi est un progrès, les violences et la domination masculine persistent.

Mener un combat pour libérer la société de toutes dominations, capitaliste et patriarcale, passe nécessairement par l'action, de grands rassemblements pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Le débat a montré qu'il était nécessaire de mener ce travail de conviction. Si quelques camarades sont restés sceptiques, la grande majorité des participants ont acquis la conviction qu'ensemble, hommes et femmes, nous devons unir nos forces et nos combats car chaque fois c'est l'ensemble de la société qui progresse. Et, disons-le clairement, aujourd'hui, dans la course pour imposer l'austérité, il faudrait sur cette question investir dans l'application d'une loi cadre et des campagnes de prévention qui visiblement seraient plus efficaces et moins onéreuses que le coût réel que représentent ces violences. Ainsi, dans les jours qui viennent, de nombreuses actions relanceront le débat sur la nécessité d'une loi cadre. Un colloque en définira les angles d'action.

Gwenn Herbin
militante de l'UEC



8 MARS

Pierre Laurent soutient la maternité des Bluets

Au nom du droit à la maternité choisie, Pierre Laurent a retenu la date emblématique du 8 mars pour soutenir les actions des salariées des hôpitaux et des femmes pour l'abrogation de la loi HPST, le maintien, voire la réouverture des maternité et des centres IVG.

À l'invitation de la CGT, Pierre Laurent a donc rendu visite au personnel de la maternité des Bluets, accompagné d'Hélène Bidard, conseillère de Paris et de Nicolas Bonnet, adjoint à la maire du 12e en charge de l'égalité femmes/hommes.

Après une visite des services, un débat s'est engagé avec le personnel autour de la situation préoccupante de la maternité des Bluets, contrainte à une évolution du nombre de naissance par l'Agence régionale de santé dans un contexte économique de rigueur.

Pierre Laurent a condamné les orientations prises par les gouvernements de droite les 10 dernières années, avec la loi HPST, la tarification à l'acte et la réduction des moyens pour les hôpitaux. Ces choix ont conduit à des fermetures et restructurations telles que celles dans l'Est parisien et dans de nombreux départements. Les femmes sont les premières victimes de ces politiques, tant comme personnel des hôpitaux que futures mamans.

En passant de 1900 à presque 2800 naissances par an, 900 IVG et 1000 procréations médicales assistées, les conditions de la naissance et l'absence même de la maternité des Bluets sont en danger.

Il y a plus de 60 ans, le docteur Fernand Lamaze avait mis au point dans cet hôpital l'accouchement sans douleur, une avancée émancipatrice pour toutes les femmes, avec un accompagnement personnalisé où la parole des femmes, des couples, est première.

Si nous nous réjouissons des mesures du gouvernement concernant la gratuité des moyens de contraception pour les jeunes filles, du remboursement de l'acte d'interruption volontaire de grossesse, il faut maintenant que le gouvernement passe à la vitesse supérieure en matière de politique de santé.

Il y a urgence, partout, pour les personnels, les femmes, les patients, que les maternités ne se transforment pas en usines à bébés et que les femmes puissent avoir le droit à une maternité choisie.

Nicolas Bonnet
adjoint à la mairie du 12ème arrondissement
de Paris
membre du Conseil national



LE PROJET DE LOI DIT POUR LA «SÉCURISATION DE L'EMPLOI»

un véritable piège notamment pour les femmes !

Loin d'être une avancée, comme le prétend le gouvernement, il doit être combattu.

Ce projet de loi retranscrit l'accord entre le MEDEF et des syndicats de salariés minoritaires. Les entreprises pourront licencier sans entrave, ce sera plus de flexibilité, au détriment de la sécurisation des salariés .

Alors que le temps partiel concerne déjà 82 % des femmes, soit 3,3 millions de femmes, il est encouragé dans le projet de loi. C'est aussi la multiplication des formes d'emploi précaires et d'horaires atypiques, en contradiction avec une articulation vie professionnelle/vie personnelle. Les inégalités salariales hommes/femmes, liées pour $\frac{3}{4}$ des cas au temps partiel, vont se développer : les femmes représentent déjà 80 % des très bas salaires, avec souvent des ressources inférieures à 800 euros par mois. Les dispositifs d'allègements de cotisations sociales, qui se sont multipliés, ont conduit à une accélération brutale du recours au temps partiel, trop souvent subi.

L'introduction dans le projet de loi d'un seuil horaire de 24h pour les temps partiels est présentée comme une mesure positive, mais avec des exceptions et des dérogations nombreuses. Le calcul de la durée du travail peut se faire sur toute l'année, ce qui réduit la portée du seuil horaire de 24h et peut conduire à ce qu'il n'y ait aucune majoration de la rémunération.

Le dispositif de majoration des heures complémentaires est discriminatoire. Les heures complémentaires seront majorées de 10 % au-delà de la durée contractuelle, puis de 25%. Ces taux sont inférieurs à ceux qui s'appliquent aux heures supplémentaires pour les temps pleins (respectivement 25 et 50 %). De plus, des accords collectifs dérogatoires pourront prévoir des taux encore inférieurs. C'est une discrimination indirecte contre les femmes.

Le projet de loi renforce et organise la flexibilité.

LES PROPOSITIONS ALTERNATIVES DU PCF

Rencherir le coût du travail à temps partiel contraint, ce qui permettrait de renverser la logique perverse d'incitation, de pénaliser les entreprises qui en font un mode de gestion permanent.

Une majoration des cotisations des employeurs, celle-ci profiterait également à la protection sociale, avec une obligation pour les employeurs de cotiser sur la base d'un temps complet.

Une compensation pour les salarié-e-s contraints au temps partiel, comme c'est le cas pour les contrats à durée déterminée et d'intérim.

Renforcer les droits sociaux pour les contrats courts, pour tous les temps partiels (droit à la formation, protection sociale, droit social et syndical...). Garantir un seuil des 24h hebdomadai-

res, sans dérogation, pour assurer le franchissement de la barre des 200 heures trimestrielles et des 800 heures par an pour la maladie et la retraite.

Possibilité de passage à temps complet pour toutes les personnes en temps partiel contraint.

Toute heure complémentaire doit être majorée, à 25 % puis à 50 %, comme le préconise la Cour de justice européenne.

La loi sur l'emploi ne peut pas reprendre un tel accord. Tout projet de loi doit faire l'objet « d'une étude d'impact sur le genre », ce principe devrait être appliqué maintenant !

Catherine Mills
économiste

collaboratrice d'Économie et politique

assistants sexuels pour les handicapés un métier comme un autre ?

Le conseil général de l'Essonne prévoit, dans le cadre de son **schéma départemental en faveur des personnes handicapées, qui devrait être adopté le 25 mars prochain, une fiche-action intitulée : *Promouvoir les réflexions et les actions en faveur de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap*** et plus particulièrement une action visant à engager un débat/une réflexion sur le statut de l'assistant sexuel, sans doute une première en France.

Réflexion ? Expérimentation ? Pourquoi s'y opposer ?

On se place sur un terrain affectif, celui des bons sentiments. Comment ne pas secourir des personnes aux lourds handicaps jusqu'au plus intime de leur personne ?

Mais de quoi parle-t-on ici ? De la satisfaction à tout prix du désir, voire même du désir supposé de la personne handicapée, du droit au plaisir pour tous (et toutes ?) sans penser aux conséquences de cette demande auprès de celles et ceux qui devront assouvir ce ou ces désirs.

N'est-ce pas une façon de se donner bonne conscience dans une société où le droit à la différence est rejeté, où le regard de l'autre est si blessant, où le droit à la mobilité pour toutes et tous, celui du vivre ensemble sans discriminations n'existent pas !

Assistant sexuel ou plus majoritairement assistante sexuelle, un métier comme un autre ? N'est-ce pas non plus une façon bien hypocrite d'encourager, de légaliser une forme de prostitution, de marchandisation des corps ?

Abolitionniste en ce qui concerne la prostitution, je ne suis pas favorable, comme l'ensemble de la commission que j'anime, à la création d'assistant-e sexuel-le.

Il me semble que la priorité est de donner des moyens financiers et humains aux personnes handicapées pour qu'elles puissent vivre dans la cité dans les meilleures conditions possibles, qu'elles ne soient pas livrées à elles-mêmes et que les structures adaptées à la nature de leur handicap soient ouvertes sur l'ensemble du territoire.

Oui, il faut réfléchir en termes d'éducation, de formation, d'activités professionnelles, de vie sociale, pour que valides et handicapés vivent ensemble dans le respect et la dignité.

Ce sont des choix que, pour sa part, le Parti communiste défend et porte depuis de nombreuses années.

Laurence Cohen
responsable nationale de la commission *Droits des femmes/féminisme* du PCF, sénatrice

égalité des femmes en Europe

Selon des chiffres publiés mercredi 27 février par la Commission européenne, la différence moyenne entre les salaires des hommes et des femmes dans l'Union européenne est de 16,2%, ce qui signifie que les femmes doivent travailler en moyenne 59 jours de plus que les hommes pour gagner autant qu'eux. Cela alors que « le principe d'un salaire égal pour un travail égal est inscrit dans les traités européens depuis 1957 » souligne dans un communiqué la commissaire européenne à la Justice.

Viviane Reding
députée européenne



FÉMINISTES DU FRONT DE GAUCHE

la voie de l'action

Depuis le cortège féministe lors de la manifestation du mois de septembre 2012 contre le traité européen, nous avons travaillé au rassemblement et poursuivi nos présences et actions communes, que ce soit dans les manifestations de rue ou dans des initiatives comme celles tenues le 23 février à l'Usine sur le thème *Les féministes contre l'austérité*.

Nous envisageons aujourd'hui de poursuivre dans cette voie en préparant la *Marche des féministes contre l'austérité*, manifestation de rue qui aurait lieu au mois de juin.

Pour aider à mobiliser, nous avons écrit un texte court publié ci-dessous. Vos remarques, modifications, suggestions sont les bienvenues à condition de rester concis, car nous voulons cet appel «grand public». Nous souhaitons le lancer, fort de la signature de 100 femmes : militantes politiques, syndicales, associatives.

Ensuite, une fois les 100 noms de femmes engagées obtenus, nous le ferons soutenir également largement, y compris par des hommes.

FEMMES DEBOUT CONTRE L'AUSTÉRITÉ nous refusons de trinquer !

Politique d'austérité budgétaire, poursuite des politiques d'« abaissement du coût de travail » et de « flexibilité du marché du travail ».

Un nouveau budget de l'État qui entérine des coupes sombres dans les dépenses publiques alors que, dans un même temps, les patrons se voient offrir 20 millions d'euros d'allègement de leurs cotisations.

Un accord dit sur la « sécurité de l'emploi » signé entre les organisations patronales et trois syndicats de salariés qui sont minoritaires. Accord qui va faciliter les licenciements et qui valide l'utilisation du temps partiel comme variable d'ajustement à l'activité des entreprises. Accord qui autorise l'utilisation du chantage à l'emploi pour imposer la diminution des salaires.

Complétons ce décor en rappelant une augmentation dérisoire du Smic, sans oublier les menaces qui planent sur la Sécurité sociale, les indemnités de chômage et le système des retraites.

Incontestablement, c'est nous, les femmes, qui sommes aux premiers rangs du temps partiel imposé, des bas salaires et de la pauvreté.

Indiscutablement, nous sommes très majoritaires à vivre la précarité et les retraites au rabais, et nous sommes également touchées par les licenciements boursiers.

C'est nous qui formons sans conteste la majorité des salariés de l'État et des collectivités territoriales, nous sommes les premières utilisatrices des services publics, c'est une réalité.

Mentionnons en particulier la santé publique, dont la casse, à travers la fermeture des centres d'IVG, lamine nos droits fondamentaux à la contraception et à l'avortement. Comme la fermeture des maternités qui met nos vies en danger.

Nous, les femmes, nous subissons au premier plan la politique d'austérité. Alors que ceux d'en haut, les riches, patrons et financiers à amasser des fortunes.

Nous refusons cette politique que le gouvernement, le patronat et l'Union européenne veulent nous imposer.

Notre révolte est grande et notre résistance tenace. Nos mobilisations sont multiples et déterminées.

Femmes salariées, femmes retraitées, femmes des quartiers, femmes sans-papiers, militantes syndicalistes, associatives, féministes, et politiques, nous ne pouvons et nous ne voulons plus attendre. Notre situation doit changer.

Nous exigeons des mesures concrètes et immédiates : augmenter les bas salaires et les minimas sociaux, combattre la précarité, interdire les contrats à temps partiel imposé et les licenciements boursiers. Nous voulons des services publics suffisants et de qualité dans la santé, l'éducation nationale, la petite enfance, la perte d'autonomie et le logement.

Cela exige un changement profond et radical, un véritable bouleversement de politique.

**faisons entendre nos voix, portons nos exigences
marchons ensemble contre la politique d'austérité
refusons de trinquer !**



UNE LOI CADRE COMME BASE contre les violences faites aux femmes

Annoncé dans le précédent bulletin, le *Collectif national pour les droits des femmes* a tenu le samedi 23 mars le colloque pour réaffirmer la nécessité d'obtenir une loi cadre contre les violences faites aux femmes.

Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice, présidente de la délégation aux Droits des femmes du Sénat, qui accueillait ce colloque, a rappelé combien le travail du CNDF était précieux pour les parlementaires face à une telle question qui mérite la mobilisation de toutes et tous pour éradiquer ce fléau.

Plusieurs intervenantes ont souligné le fait qu'il existait peu d'informations, voir de bilan concernant l'application de la loi de juillet 2010 qui, rappelons le, avait été obtenue suite à de nombreuses actions pour le vote d'une loi cadre et l'opiniâtreté de Marie-George Buffet et de Martine Billard. Comme l'on rappelé plusieurs intervenantes, La loi de juillet 2010 souffre cruellement du manque de moyens quant à son application, mais aussi, des limites que le CNDF et nos parlementaires avaient détecté. Au regard des récentes affaires, comme le procès de Créteil et d'autres, qui ont mis en lumière les limites de cette loi, il y a maintenant urgence à dépoussiérer et à réévaluer la loi cadre élaborée par le CNDF en 2006.

Pour les professionnels présents, conseillère principale d'éducation, éducatrice à la protection judiciaire de la jeunesse, psychiatre, inspectrice du travail, assistante sociale, avocat, comme pour les associations de terrain, il est impératif que sur ces questions de violences il y ait vraiment une loi globale.

D'autres intervenantes comme Michelle Ernis de Seine-Maritime, Fatima Lalem de Paris, Ernestine Ronai de Seine-Saint-Denis, à partir de leurs expériences de terrain, témoigneront en faveur d'une loi globale comme point d'appui pour les actions territoriales.

Laurence Cohen pour le PCF saluera l'excellent travail du CNDF et confirmera que le PCF et les parlementaires du Front de gauche sont prêts à mener l'action avec le CNDF jusqu'au bout pour obtenir un débat et le vote d'une véritable loi cadre, y compris en la déposant au Parlement.

À l'issue de colloque, de nouvelles actions vont donc se construire.

É. Ackermann

une nouvelle édition de la loi cadre comprenant de nouveaux articles est disponible auprès du CNDF 21 ter rue Voltaire Paris 11ème au prix de 5 euros

Sous la direction de Laurence Cohen

Et si les femmes révolutionnaient le travail ?

Auditions de la Fondation Gabriel Péri

MAI-DÉCEMBRE 2012

Un ouvrage qui porte sur les inégalités professionnelles. Il repose sur l'engagement d'un groupe de travail issu de la commission nationale « Droits des femmes/féminisme » et de la Fondation Gabriel Péri.

Les inégalités professionnelles que subissent les femmes sont loin d'être marginales et elles se retrouvent à tous les niveaux de la société, notamment dans la sphère professionnelle et sont particulièrement justifiées par le rôle social qui leur est attribué .

Les différentes auditions nous éclairent sur le mécanisme bien rodé des inégalités femme/homme et démontrent du même coup que toutes améliorations des conditions de vie des femmes, dans l'entreprise, dans le foyer, comme dans la sphère publique et politique, sont porteuses de changement pour la société toute entière.

cette brochure est donc une aide précieuse dans les actions que nous avons à prendre elle est à votre disposition, n'hésitez pas à en prendre connaissance

eackermann@pcf.fr



AGENDA

avril

Forte mobilisation contre l'Accord national interprofessionnel

2 avril

Lancement de l'organisation de la marche des femmes contre l'austérité qui aura lieu le 9 juin 2013

6 avril

Réunion de la commission nationale *Droits des femmes/féminisme* au siège du Conseil national

Tee-shirts *Égalité*

Il y en a encore.

N'en pas doutons pas, de nombreux rassemblements sont appelés à se dérouler pour riposter à la politique du gouvernement.

Porter le tee-shirt *Égalité* peut être un bon moyen de rendre visible le combat pour l'égalité des femmes et des hommes au sein du mouvement social.

Vous pouvez passer vos commandes auprès d'Élisabeth Ackermann au 01 40 40 12 27 ou eackermann@pcf.fr

BON DE COMMANDE tee-shirts *Égalité*

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ **tee-shirts - taille small à 10 euros** = _____

_____ **tee-shirts - taille large à 10 euros** = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____